



COMMANDE PUBLIQUE
AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 Novembre
63600 Ambert
SIRET : 200 070 761 00016

B - Identification du titulaire du marché

PIL ARCHITECTURE
24 boulevard de l'Europe
63600 Ambert
SIRET : 344 493 713 00038

C - Objet du marché

📄 Objet du marché public : « Marché subséquent pour la restructuration de la maison de l'enfance à Arlanc » ;

📄 Date de notification : 14 mai 2025 ;

📄 Nature du marché public :

- ☐ Marché de prestation de service ;
☐ Marché de fourniture ;

- ☐ Marché de fourniture ;
☒ Marché de maîtrise d'œuvre ;

📄 Montant initial du marché :

Montant HT : 13 570,00 € ;
Montant de la TVA : 2 714,00 € ;
Montant TTC : 16 284,00 €.

 Modifications introduites par le présent avenant :

Modification n°1 : fixation de la rémunération définitive du MOE - Montant HT :€ HT
Modification n°2 : - Montant HT :€ HT
Modification n°3 : - Montant HT :€ HT
Modification n°4 : - Montant HT :€ HT

 Montant de l'avenant :

- Montant HT : 6 760,00 € ;
- Montant de la TVA (20%) : 1 352,00 € ;
- Montant TTC : 8 112,00 €.

 Incidence financière de l'avenant :

☐ Conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, l'avenant n'a aucune incidence financière et ne modifie pas substantiellement le marché public ;

☐ Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière inférieure à 10 % du montant initial du marché de fournitures ou de services ;

☐ Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière inférieure à 15 % du montant initial du marché de travaux.

☒ Conformément à l'article R.2194-1 du Code de la commande publique, l'avenant prévoit une modification rendue possible par les clauses de réexamen ou options figurant dans les documents contractuels initiaux ;

☐ Conformément à l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière supérieure aux seuils prévus à l'article R.2194-8, en raison de circonstances imprévisibles, nécessitant une modification indispensable à la bonne exécution du marché. Les motifs justifiant le recours à cette dérogation sont expressément exposés dans la décision du Bureau communautaire, en date du, prise après consultation de la Commission des Achats Publics Adaptés.

À ce titre, il a fait l'objet d'une décision communautaire en date du 04 février 2026 prise après consultation de la Commission des Achats Publics Adaptés ;

L'incidence financière est de 49,82 %.

Le nouveau montant du marché public « *marché subséquent pour la restructuration de la maison de l'enfance à Arlanc* », est de :

- Montant HT : 20 330,00 € ;
- Montant de la TVA (20 %) : 4 066,00 € ;
- Montant TTC : 24 396,00 €.

F - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accord cadre Maison de l'enfance Arlanc

Annexe financière

Détail de répartition des honoraires par éléments de mission et par cotraitants

Montant des travaux (ACT)	150 351 € HT	Offre de base - HT	Ecarts marché initial
Forfait de rémunération	20 330 € HT	13 570 €	49,82%
Taux de rémunération	13,52%		

	Total			Architecte mandataire <i>PIL architecture</i>	Economie <i>IFTC</i>	BE Fluides /Thermie <i>Fluidome</i>
Missions	% travaux	% mission	Honoraires	Honoraires	Honoraires	Honoraires
DIAG	0,84%	7,28%	1 260,00 €	760,00 €	- €	500,00 €
APS	0,60%	5,20%	900,00 €	700,00 €	200,00 €	
APD	1,46%	12,72%	2 200,00 €	600,00 €	800,00 €	800,00 €
AT	2,26%	19,65%	3 400,00 €	3 400,00 €		
PRO	3,01%	26,18%	4 530,00 €	930,00 €	1 400,00 €	2 200,00 €
ACT	0,47%	4,10%	710,00 €	110,00 €	300,00 €	300,00 €
DET	2,39%	20,81%	3 600,00 €	3 600,00 €	- €	- €
AOR	0,47%	4,05%	700,00 €	700,00 €	- €	- €
Total € HT	11,51%	100,00%	17 300,00 €	10 800,00 €	2 700,00 €	3 800,00 €
TVA 20%			3 460,00 €	2 160,00 €	540,00 €	760,00 €
Total mission de base €TTC			20 760,00 €	12 960,00 €	3 240,00 €	4 560,00 €
Pourcentage			100%	62,43%	15,61%	21,97%

OPC	2,02%	3 030,00 €	3 030,00 €	- €	- €
TVA 20%		606,00 €	606,00 €	- €	- €
Total mission de base €TTC		3 636,00 €	3 636,00 €	- €	- €

le 16/01/2026





MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHATS PUBLICS ADAPTÉS - AVIS

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de communes Ambert Livradois Forez
15 Avenue du 11 Novembre
63600 Ambert

B - Objet du marché

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la maison de l'enfance à Arlanc

B – Titulaire du marché

PIL ARCHITECTURE
SIRET : 344 493 713 00038

C - Composition de la commission d'achat publics adaptée

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire
MENAGER Marc		Titulaire
FUEYO Stéphanie	Vice-Présidente	Suppléant

AR Prefecture

063-200070761-20260313-2026_CDP_023B-AR
Reçu le 17/03/2026

RODIER Simon	Vice-Président	Suppléant
PRUNIER Valérie	Vice-Présidente	Suppléant

D – Fonctionnement de la commission d'achat publics adaptée

■ Le quorum est atteint : NON ☐

OUI ☒

La commission

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'achat publics adaptée : Chamseddine KAFIL, responsable de la commande publique

E– Montant de l'avenant

- Montant de l'avenant : 6 760,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 20 330,00 € HT

F - Avis de la commission

■ Après l'exposé des raisons ayant conduit à la proposition de modification du marché public, la commission est :

☒ pour la conclusion de l'avenant proposé ;

☐ contre la conclusion de l'avenant proposé pour les raisons suivantes :

☐ de demander une analyse complémentaire des possibilités techniques réalisables :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

○ Pour : 1

○ Contre : 0

○ Abstentions : 0

AR Prefecture

063-200070761-20260313-2026_CDP_023B-AR
Reçu le 17/03/2026

I – Signature des membres de la commission des achats publics adaptés

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Marc MENAGER	
Stéphanie FUEYO	
Simon RODIER	
Valérie PRUNIER	

AR Prefecture

063-200070761-20260313-2026_CDP_023B-AR
Reçu le 17/03/2026